

## Info-Senne n°35

### Article plateforme inondations

**Le mardi 17 novembre 2015 s'est tenu à la commune de Rebecq la 4<sup>ième</sup> plateforme inondations organisée par le Contrat de Rivière Senne. 5 ans après les fameuses inondations de 2010, les différents acteurs concernés par les cours d'eau du bassin de la Senne se sont donc réunis afin de discuter des avancées et de l'avenir en matière de lutte contre les inondations...**

Depuis 2010, le Contrat de Rivière Senne s'investit dans la lutte contre les inondations. Déjà **3 plateformes** ont été organisées, en 2010, 2011 et 2013. Un **atelier interrégional** a également été réalisé, en collaboration avec Coordination Senne, en 2012. Une **plateforme spéciale** en 2014 avait été élaborée suite aux inondations que les communes de Braine-le-Château, Ittre et Tubize avaient connues en juillet.

**Voici un résumé de cette journée du 17 novembre.**

#### **La Région wallonne**

La Direction des Cours d'Eau Non Navigables (DCENN) de la Région wallonne est gestionnaire des cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie. Pour le bassin de la Senne, ces cours d'eau sont la Senne, la Sennette, la Samme et le Hain.

**M. Dewil**, président du **Groupe Transversal Inondations (GTI)**, a commencé les interventions. Le GTI a pour vocation de réunir tous les acteurs de l'eau, en tenant compte de l'aménagement du territoire et de la gestion des routes et en y intégrant les surfaces imperméabilisées. Il s'inscrit dans la durée et mène des projets sur le long terme. Une explication des Plans de Gestion de Risques d'Inondations (PGRI) a également été présentée.

**M. Lecomte**, 1<sup>er</sup> attaché à la DGO3- DCENN a ensuite poursuivi. Pour la **Senne**, **2 Zones d'Immersion Temporaire (ZIT)** sont prévues : **Ripain** en 2016 et **Prairie des Angles** en 2017, et cela afin de retenir environ **135 000 m<sup>3</sup>**!

Sur la **Sennette**, une zone d'immersion de **100 000 m<sup>3</sup>** est prévue à Virginal.

Pour le **Hain**, en plus des travaux d'entretien et de protection de berges à Clabecq et à la sortie de Braine-l'Alleud,

une ZIT de **40 000 m<sup>3</sup>** sera réalisée au moulin Brancart en 2017.

Enfin, sur la **Samme**, les travaux d'entretien de 2014-2015 entre Arquennes et Ronquières se poursuivent en 2016.

**M. Gilsoul**, Directeur des **Voies Hydrauliques** de Charleroi et **Mme Pontégnie**, direction de la **gestion hydrologique intégrée** ont ensuite pris la parole afin d'exposer leurs avancées.

Des **sondes** ont été mises en place pour transmettre les niveaux (hauteurs d'eau et débit) du canal et de ses affluents.

Les niveaux d'eau biefs 4 et 5 ont été abaissés pour augmenter la capacité de rétention d'eau et une vanne a été placée entre le bief 28 de l'ancien canal et le nouveau canal afin de diminuer le risque d'inondation.

Un **dragage** du canal a été réalisé et se poursuivra.

**Des pluviographes** et **des limnimètres** ont également été installés sur le bassin de la Senne.

**M. Jadot**, Directeur **des routes du Brabant wallon** prend la parole pour la DGO1 (direction opérationnelle routes et bâtiments). Des investigations sont actuellement en cours et ont pour but de récolter différentes informations sur les eaux (surfaces, ouvrages, cheminement des eaux, quantités, etc.).

## Les provinces

Les provinces du Brabant wallon et de Hainaut sont en charge des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Pour la **Province du Brabant wallon**, des zones de rétention seront réalisées et subventionnées, notamment une ZIT sur le **Pont Neuf - Stincup-Laubecq** à Rebecq ou encore en aval des étangs de **Coeurcq** à Tubize. La province assure également des entretiens de cours d'eau et de bassins d'orage.

Pour la **Province de Hainaut**, des zones de rétention seront aussi réalisées et subventionnées. Différents projets sont à l'étude, comme une ZIT sur **les Prés Canonne** à Soignies, ou encore une ZIT sur le **Renissart** à Seneffe. Une modélisation hydrologique et hydraulique sur le territoire de la Province est aussi en cours via le projet **NAQIA**.

Différentes actions (entretien, travaux, etc.) sont et seront aussi réalisées.

## Les communes

Les communes sont gestionnaires des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Différentes communes partenaires ont fait part de leurs projets :

**Braine-l'Alleud** : ZIT du Paradis en cours et projets de ZIT sur le Ry Ternel, le Rigoret et rue grand-mère.

**Braine-le-Château** : ZIT sur le Hain (par la DCENN) et Rue du Try.

**Enghien** : à cheval sur les 2 bassins. Problème d'inondation résolu sur le bassin de la Dendre grâce à 2 ZIT.

**Ittre** : projet de ZIT sur le Ry Ternel et Rigoret avec Braine-l'Alleud, sur le Baudémont et le Ry de Fauquez.

**Manage** : moins concernée par les inondations mais possibilité de projet de ZIT pour aider Seneffe.

**Rebecq** : ZIT de Steenkerque finie en 2014 et fonctionne parfaitement. 2 projets de ZIT sur le Ry d'lesbecq et sur le Pont Neuf – Stincup-Laubecq.

**Tubize** : différents travaux réalisés (bypass Vraimont, enlèvement du pont sur le Hain...). La remise à gabarit du Hain est en cours (par la DCENN). 2 ZIT prévues : Coeurcq et Laubecq.

**Seneffe** : 2 projets de ZIT sont à l'étude (Renissart et bois de Maffle).

## Les acteurs locaux

Divers acteurs locaux ont pu s'exprimer lors de la plateforme et ainsi faire part de leurs activités et remarques. Nous avons pu compter sur les interventions de **Coordination Senne**, de la **Fédération Wallonne de l'Agriculture**, des **intercommunales IBW** et **IPALLE** ainsi que de la **Wateringue de la Senne**.

D'une manière globale, ces différents partenaires soulignent les efforts effectués par les différents gestionnaires.

## Et le Contrat de Rivière Senne ?

Avec l'organisation de ces plateformes, le Contrat de Rivière permet de réunir les différents acteurs concernés par les inondations.

2 autres projets liés directement à la lutte contre les inondations sont en cours au Contrat de Rivière:

### Le projet LIFE BELINI

Fin 2014, la Région wallonne, et plus particulièrement la DCENN, a contacté le Contrat de Rivière Senne pour l'inviter à s'intégrer dans un vaste projet européen : le projet LIFE.

Le projet LIFE BELINI (Belgium Initiative) est un projet LIFE Environnement qui s'étale sur 8 ans, avec un attrait pour la thématique 'eau'. Il regroupe les 3 régions belges et est centralisé par la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM), organisme gouvernemental flamand en charge de l'environnement.

Concrètement, en ce qui concerne la partie wallonne du projet, le LIFE BELINI se traduit par la **création de ZIT** sur le bassin de la Senne. Ces zones permettront un stockage temporaire de l'eau lors d'aléas climatiques, ainsi qu'un «relachage» contrôlé après ces événements.

En plus de la réalisation de ces zones, un aspect restauration et amélioration de la **biodiversité** devra être compris et intégré dans les différents aménagements, en lien avec des services écosystémiques.

Grâce au projet LIFE, l'Europe cofinancerait ces réalisations, à hauteur d'environ 50% des budgets.

Celui-ci a été introduit en avril 2015 à l'Europe. 18 projets européens étaient en compétition pour l'obtention du financement : environ 6 projets pouvaient être retenus. Malgré une bonne note, le projet n'a pas été sélectionné pour 2015.

Cependant, le projet sera réintroduit cette année, pour un projet **LIFE 2017-2024**.

Le Contrat de Rivière ne manquera pas de faire part des suites de ce magnifique projet, qui permettrait de gagner environ 10 ans sur la réalisation d'aménagements anti-inondations.

### Le Groupe de Travail Eaux Pluviales

Dans le cadre de ses activités, le Contrat de Rivière a lancé un nouveau groupe de travail innovant sur la gestion des eaux pluviales.

7 partenaires composent ce groupe : 4 communes à l'initiative (**Braine-le-Château, Ittre, Rebecq et Tubize**), 2 communes adhérentes (**Braine-l'Alleud et Waterloo**) et l'**Intercommunale du Brabant wallon (IBW)**, qui vient apporter toute son expérience dans ce domaine. Le but est de se rassembler afin de commencer un travail sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et ainsi définir des prescriptions urbanistiques à imposer (Règlement Communal) pour des réalisations concrètes à court terme.

Une **4<sup>ième</sup> réunion** de ce groupe de travail est prévue pour décembre 2015.